



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 01 mars 2022

DÉLIBÉRATION N°2022-010

OBJET : Indemnités pour élections des agents municipaux

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 15
Pouvoir(s) : 4
Absent(s) : 8

Le premier mars deux mille vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Frédéric GRACIA, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christiane GALLON à Michel DUCROUX, Isabelle CAMBIER à Claire DEZOUTTER, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Christophe GUYOT à Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membres absent(s) :

Christiane GALLON, Isabelle CAMBIER, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Aurore BAUGE, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENAULT

Secrétaire de séance : Madame Anne Sophie DA COSTA

Il est proposé que le personnel communal, volontaire pour la participation aux scrutins électoraux, soit rémunéré à hauteur de 120 € brut par personne et par tour de scrutin pour les opérations se rapportant aux élections ou référendums qui se dérouleront dans le courant de l'année 2022.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire
Christiane LEPEIRE

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le 08/03/2022

ID : 089-218903466-20220301-2022_010-DE